

Consultation et règlement de votre facture en ligne via le PORTAIL FAMILLE

Le paiement des services périscolaires par les familles se fait chaque mois dès réception de la facture sur leur espace portail famille de Saint Andiol.

Une seule facture mensuelle regroupe tous les services périscolaires.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintAndiol3670/accueil>

Comment payer ma facture en ligne ?

Rendez-vous dans la rubrique « [Mes factures](#) », choisissez la facture en cours et suivez les indications afin de finaliser le paiement.

À l'issue de votre démarche, vous recevrez un mail de confirmation.

Quels sont les autres modes de paiement ?

Vous pouvez également régler vos factures au guichet du Service Enfance Jeunesse (SEJ) en **mairie** :

- En espèces
- En chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par prélèvement ponctuel (vous acceptez **un** prélèvement pour **une** facture)

Que dois-je faire si je n'ai pas payé ma facture dans les temps impartis ?

La date limite de paiement est fixée au 25 du mois suivant.

Vous pouvez encore vous en acquitter durant 5 jours en la réglant au SEJ ou en ligne.

Passé ce délai toutes réservations sur le portail famille pour les services périscolaires ne pourront plus être effectués.

Vous devez prendre contact avec le SEJ pour régulariser au plus tôt votre situation.

